



Communiqué des organisations syndicales de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Midi Pyrénées

L'ARS de Midi-Pyrénées se met en place au 1^{er} avril 2010

Le 1^{er} avril 2010, les agences régionales de la santé se mettent en place, particulièrement celle de Midi-Pyrénées.

Alors que les parlementaires avaient prévu au moment du vote de la loi « Hôpital Patients Santé Territoire » qui les institue un délai supplémentaire jusqu'au mois de juillet 2010, le gouvernement a décidé que celles-ci devaient se mettre en place sans délai, coûte que coûte.

Or, rien n'est prêt à ce jour :

Vite et mal : une impréparation réelle, sur tous les plans

Juridiquement, les ARS ne reposent que sur la loi « Bachelot » et aucun texte d'application n'est à ce jour sorti sous forme de décrets. Seule une ordonnance dite de « coordination » édicte des mesures techniques visant, d'une part, à modifier les parties législatives des codes et les dispositions non codifiées afin d'assurer la cohérence des textes au regard des dispositions de la loi Bachelot et, d'autre part, à abroger les dispositions, codifiées ou non, devenues sans objet.

L'ensemble des décrets d'application des ARS sont soit à l'état d'avant projet, comme ceux sur les institutions représentatives des personnels, soit à ce jour toujours dans les cartons du ministère de la Santé, notamment ceux qui devront prévoir l'organisation interne de l'agence.

Imagine-t-on un établissement public, quel qu'il soit, qui fonctionnerait sans règles clairement établies, sans instances de pilotage et de direction, sans commissions représentants les acteurs de terrain, élus du peuple, organisations syndicales, représentants des usagers ?

C'est toutefois à ce jour le cas de l'ARS, nouvelle agence qui est pourtant investie de par la loi de pouvoirs considérables sous l'autorité de son directeur général, avec entre autres missions:

- fermeture de centaines de lits hospitaliers, en particulier dans les structures de proximité en milieu rural,
- regroupement et redéploiement des établissements et services,
- remise à l'équilibre financier des hôpitaux d'ici à 2012, au besoin en mettant sous tutelle financière les directeurs d'établissement, et en baissant autoritairement les budgets des « mauvais élèves »...

Des agents méprisés et désemparés qui en appellent à l'opinion publique

Dans ce désordre, les agents de la DRASS et des DDASS qui vont disparaître, dont 85% vont rejoindre l'ARS, sont désemparés.

Alors que leurs représentants alertent depuis des mois M. Xavier Chastel, directeur général préfigurateur de l'ARS de Midi-Pyrénées sur le malaise grandissant dans les services, ces derniers se sentent méprisés.

De nombreuses questions restent sans réponse, et les choix qui se dessinent sont néfastes :

Les équipes de travail actuelles sont disséminées, certaines missions vont être abandonnées ou externalisées, on change les méthodes de travail sans concertation pour aller vers une hyperspécialisation des tâches, retour en arrière de plus de 20 ans, on annonce à terme des fermetures de services de proximité, comme à Muret ou à St Gaudens, voire la disparition complète dans un futur proche de certains services utiles à la population (santé environnement) et ce, devant les représentants de la préfecture.

Contrairement à la plupart des ARS, un département de la santé publique de plein exercice n'existe pas au sein de l'organisation de l'ARS Midi-Pyrénées, où cette thématique sera traitée avec les questions d'offres de soins. (organisation et financement des établissements et services sanitaires et médico-sociaux)

Des missions sont rapatriées des délégations territoriales de l'ARS (situées en département) vers le siège Toulousain sans que les effectifs pour les assurer soient prévus. En parallèle, les délégations départementales se voient dépossédées d'une grande partie de leurs missions sans que les nouvelles soient clairement précisées : Dans ces conditions, combien de temps les délégations territoriales perdureront elles ?

Le stress et la souffrance au travail des personnels sont de plus en plus palpables.

Même si l'action des syndicats a permis de faire reculer la direction sur des baisses de rémunération et des mutations géographiques un temps envisagées, on sent bien que ces décisions n'ont qu'un caractère provisoire, pour tenter d'apaiser la tension, le stress et la souffrance au travail qui s'amplifient de jour en jour.

Dans la réalité quotidienne, à ce jour, la plupart des agents n'ont pas de fiches de poste précises et ne savent donc pas quelles seront leurs tâches exactes au sein de leur service, contrairement aux directives nationales en la matière, que le directeur général préfigurateur refuse d'appliquer.

Enfin, comble de l'absurde, sur certains sites, les agents vont être priés de s'entasser à plusieurs dans les bureaux, alors que certains locaux vont rester vides.

A ce propos, Le directeur général préfigurateur ne réunit pas le comité d'hygiène et de sécurité, ce qui est pourtant obligatoire selon la réglementation actuelle.

C'est pour toutes ces raisons que l'ensemble des organisations syndicales, unanimes, alerte les élus, la presse et les usagers sur ce qui se passe à l'ARS Midi Pyrénées, et qui va à l'encontre des missions d'un service public au service de la population !
